

Financement Professionnel Beobank

Qu'est-ce qu'un financement professionnel ?

Le financement professionnel est un emprunt destiné à financer un bien affecté à un usage strictement professionnel. Le financement professionnel vous permet d'échelonner dans le temps le paiement du bien acquis.

Pour financer vos activités à court ou moyen terme

L'utilisation des capacités de crédit à court terme de manière permanente peut cacher un manque chronique de liquidités au sein de votre activité. Dans bien des cas, il est conseillé de recourir à d'autres formules de crédit pour faire face aux besoins de financement structurels à plus long terme. Le financement professionnel en est un premier exemple. Ce type de crédit est destiné à financer l'acquisition de tout type de bien nécessaire à l'exploitation de votre activité. Matériel de bureau, infrastructure IT, véhicules, machines,

Généralement la durée du financement professionnel varie en fonction de la durée de vie économique de votre investissement. La durée minimale est de 12 mois et peut aller jusqu'à maximum de 10 ans.

Intéressé ?

Veuillez contacter votre agence Beobank pour toute information concrète.

Ce que vous devez savoir sur le Financement professionnel Beobank

Type : crédit professionnel à court ou moyen terme

Bénéficiaires : Indépendants, professions libérales, personnes morales, PME

But : le financement professionnel est un crédit destiné à financer des investissements à des fins professionnelles à court ou moyen terme. But professionnel – commercial ou artisanal

Montant du crédit : Le montant du financement peut s'élever à 100% de l'investissement HTVA + éventuellement la TVA non déductible.

Durée : la durée du crédit peut varier de 12 à 120 mois. Elle tient aussi compte de la durée économique de l'investissement pour déterminer la durée maximum.

Taux : disponibles sur simple demande en agence

Fiscalité : les intérêts sont déductibles à titre de frais professionnels, sous réserve de modifications fiscales.

Frais de dossier : 100 EUR

Remboursement anticipé : possible sous certaines conditions

Pour toute information concrète ainsi que les conditions tarifaires et contractuelles régissant ce produit, veuillez contacter votre agence. Cette information est également disponible sur www.beobank.be.

Dans le cadre de l'analyse du dossier crédit, la banque demandera à l'emprunteur et, le cas échéant, à la personne qui constitue une sureté personnelle, toute information jugée pertinente afin d'apprécier la faisabilité du projet concerné, leur situation financière, leur capacité de remboursement et leurs engagements financiers en cours. Il va de soi que les informations transmises doivent être exacte et complète, il en va de même du devoir de diligence et d'information de la banque envers l'emprunteur.

Pour toute information relative aux outils utiles destinés à améliorer l'accès au financement des entreprises et aux possibilités d'obtenir des garanties publiques des pouvoirs publics, rendez-vous sur :

<http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques>

Beobank ne peut être tenu responsable du contenu de ce site.

En cas de désaccord avec la Banque, le client peut s'adresser à l' « Ombudsman en conflits financiers » - www.ombudsfin.be , courriel : ombudsman@ombudsfin.be

Ce document n'est pas contraignant, ne vaut pas une offre.
Date : Document en vigueur à partir du 27/11/2023.